

Nous avons l'eau, une des plus chère de France en milieu rural

ARGUMENTAIRE POUR LE PASSAGE EN REGIE

Les élus maîtrisent le service et le gèrent au mieux des intérêts des usagers

Les usagers ne paient que le service rendu

Pas de profits à réaliser pour les multinationales à travers **les frais de structure** et les **travaux exclusifs** qu'elles font sans appel à la concurrence

Pas d'actionnaires à rémunérer.

Pas de taxe professionnelle

Pas de travaux exclusifs, car mise en concurrence pour les travaux à réaliser, ce qui ne peut que profiter aux usagers

Remarques : partout où la Régie a été rétablie, le rendement des réseaux a été amélioré ainsi que la qualité du service (pour les sociétés privées, **plus il y a de fuites**, payées par les usagers **plus il y a de profits** ; peut-on légitimement penser que la SAUR, fermier depuis 40 ans environ, serait encore là si elle n'en faisait pas ?)

La SAUR vit, **fait des bénéfices, arrose ses actionnaires** avec la part qu'elle prélève sur nos factures (36%); en cas de passage en Régie cette part revient au SEBA, il est donc infondé de dire que le passage en Régie sera difficile ***En gardant le prix actuel (sur 1 à 2 ans,(l'ACF étant partante de ce principe) pour l'exploitation et en revenant à la Régie le SEBA réaliserait 30% d'excédent dès la 1ère année***

Le seul point crucial reste le capital de départ (**BFR**) à constituer pour le paiement du personnel repris à SAUR jusqu'à l'encaissement des premières factures 6 mois plus tard

Partout où la Régie a été rétablie le **taux des impayés est inférieur à 5%**

Si la question des dettes du SEBA est évoquée : c'est un faux problèmes car les dettes demeurent quel que soit le mode de gestion; des annuités d'emprunt sont arrivées à échéance en 2006, 2007, 2008 .